

Critérium Olympique 2019

Samedi 23 et dimanche 24 mars 2019

Société des régates d'Antibes Grade 5A

ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE HABITABLES 2017-2020

1. RÈGLES

- 1.1 La régata sera régie par les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile.
1.2 Équipages composés de deux personnes minimums.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Le tableau officiel sera situé au Club House de la SR Antibes.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Le mat sera situé au Club House de la SR Antibes.

5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.2 Plusieurs courses par jour sont prévues selon le programme suivant:

5.3

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
23 mars	14h00
24 mars	11h00

6. PAVILLONS DE CLASSE

Description des pavillons de classe :

SR Antibes 2019

Groupes nets	Filière Croiseur	Filière Régate
Classes Osiris	C,D,et ex E,F,G	R et ex L
Flamme 1	Croiseurs 28 et + Régate 26.1 et +	
Flamme 2	20.5 à 27.9	26 et moins
Flamme 3	14 à 20.4	
Flamme 4	0 à 13.9	
Pavillon Hobie		M2K

8. LES PARCOURS

- 8.2 Bananes avec Dog Leg selon les plans situés en annexe.

9. MARQUES

Marque de départ : bateau portant un pavillon orange
Marque d'arrivée : bouée crayon verticale
Marques de parcours 1, 2, 3S, 3P : Bouées vertes
Marque de changement de parcours : Bouée noire

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Interdiction de naviguer entre la Grenille et la Pointe Bacon.

11. LE DÉPART

Entre un bateau portant un pavillon orange et le mat du bateau comité portant pavillon orange.

12. RÉDUCTION DE PARCOURS

En cas de réduction de parcours à la porte 3, l'arrivée sera jugée sur la ligne d'arrivée normale décrite en 13.

13. L'ARRIVÉE

L'arrivée sera jugée entre la marque d'arrivée et le mat du bateau comité portant pavillon orange.

14. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

14.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

15. TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLE

15.1 Temps limite pour finir les courses : 1h45 pour toutes les classes.

15.2 Les bateaux manquant à finir dans le délai ci-dessus sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

16.1 Le secrétariat du jury sera situé au Club House de la SR Antibes

16.3 La salle du jury sera située dans le Club House de la SR Antibes

17. CLASSEMENT

17.2 Nombre de courses à valider pour valider la compétition : 2

17.3 Courses retirées

(a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.

(b) Quand 4 à 8 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise

(c) Quand 9 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins les deux plus mauvaises

17.4 Le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur temps pour les bateaux OSIRIS-HN France avec CVL, temps sur temps pour les Multi 2000

17.5 Les coefficients utilisés pour le calcul des temps compensés seront affichés avant la course.

18. RÈGLES DE SECURITE

18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. *[DP]*

18.3 Canal VHF : **6**

18.4 Il est interdit de naviguer en course avec l'ancre installée sur le davier d'étrave débordant de la coque

18.5 La VHF est obligatoire a bord.

20. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

20.2 Un bateau doit être conforme aux règles 2 heures avant son signal d'avertissement et une heure après l'heure limite de dépôt des réclamations. *[DP]*

22. BATEAUX OFFICIELS

Identification des bateaux officiels : pavillon de la SR Antibes

27. PRIX

La remise des prix se déroulera à 18h30 dimanche soir au Club House de la SRA.

Un pot sera offert aux concurrents le samedi soir.

ARBITRES DÉSIGNÉS :

Nom du président du comité de course : Gérard Escalier

Nom du président du jury : Gérard Gastaud

Nom du jaugeur d'épreuve : Dominique Géniaux

ANNEXE

PARCOURS

